

N° SIRET : 20006759300018	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : CREUSE
Etablissement : MARCHE ET COMBRAILLE	Année 2021	Poste Comptable: SGC AUBUSSON
Budget : BUDGET PRINCIPAL	Page n° 1	Date d'Édition : 05/04/2022

**DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 23/03/2022 à 17 heures 30

Nombre de membres en exercice	62	
Nombre de membres présents	43	
Nombre de suffrages exprimés	51	
VOTES : Contre =0	Pour =51	Abstentions =0
Date de convocation :	17/03/2022	

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de ALEXANDRE VERDIER
après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par ALEXANDRE VERDIER, Président,
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	1 283 149,44
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (6 118 702,29 - 6 402 446,79)	-283 744,50
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	1 566 893,94
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-81 390,86
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (1 219 296,78 - 1 092 599,69)	126 697,09
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-208 087,95
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (804 236,00 - 1 002 266,96)	-198 030,96
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-279 421,82

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	279 421,82
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	1 003 727,62
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :

Présents : MM. VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, RAMOS, SCHMIDT, PEROCHE suppléante PIERRON, GRANGE, SIMON, LE CORRE, BERTHON, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, NOVAIS, CHALES suppléante CONCHON, VIRGOULAY, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSE, GUYONNET, PARROT suppléante DUBSAY, FAUCHER.
Pouvoirs : MM. JAMME à BERTHON, SCARAMUCCIA à LE CORRE, JOULOT à VIRGOULAY, MOUNAUD à GUYONNET, PAYARD J à SIMONET, VIRGOULAY, VIALTAIX à DESGRANGES, FONTVIELLE à DESARMENIEN.

Excusés : MM. DESCLOUX, FERRIER, SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, D'HULSTER, WELZER, ROULLAND, BRUNET, GLOMOT

Cachet :

Pour expédition
Le Président,



Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20220323-2022-023-DE
Date de télétransmission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022